

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEU (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 022-212203251-20251212-AM2025PSH527-AI

ARRETE MUNICIPAL 25/PSH 527

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain avec le plan local d'urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU** Les articles L 442-11 et suivants du code de l'urbanisme ;
VU Les articles R 442-19 et suivants du code de l'urbanisme ;
VU Les articles L 123-1 à 19 et R 123-1 à 49 du code de l'environnement ;
VU Le code général des collectivités territoriales ;
VU Le plan local d'urbanisme de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) approuvé par la délibération DB 146-2025 du 26/06/2025,
VU La saisine en date du 14/11/2025 de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX auprès du tribunal administratif de RENNES demandant la désignation d'un commissaire enquêteur,
VU La décision du tribunal administratif de RENNES en date du 02/12/2025 désignant Mme Aurélie UZEEL en tant que commissaire enquêtrice
VU Les pièces du dossier soumis à enquête publique

ARRETE

ARTICLE 1 :

Objet et durée :

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain avec le plan local d'urbanisme intercommunal de SBAA pour une durée de 17 jours consécutifs, du lundi 05/01/2026 à 9h00 au mercredi 21/01/2026 à 12h00.

ARTICLE 2 :

Objectif :

L'aménagement et l'urbanisation du territoire de la Commune de Saint-Quay-Portrieux ont connu d'importantes évolutions depuis la création du lotissement de l'Isnain en 1934. En parallèle, les règles d'urbanisme et la répartition de la propriété des parcelles cadastrales relatives aux lots du lotissement entre colotis et propriétaires extérieurs ont également évolué depuis sa création.

L'unité foncière de l'ancien hôtel du Gerbot d'Avoine, construit avant la création du lotissement, se compose à présent des parcelles situées dans certains des lots du lotissement.

L'objectif est ainsi de mettre en harmonie certaines des règles d'urbanisme du cahier des charges du lotissement avec les règles nouvelles fixées par le plan local d'urbanisme intercommunal.

ARTICLE 3 :

Nomination du commissaire enquêteur :

Par décision du 02/12/2025 le tribunal administratif de RENNES a désigné Mme Aurélie UZEEL en qualité de commissaire enquêtrice

ARTICLE 4 :

Siège et permanence de l'enquête :

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, 52 Bd Foch – 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX :

- Lundi 05/01/2026, de 9h00 à 12h00
- Samedi 17/01/2026, de 9h00 à 12h00
- Mercredi 21/01/2026, de 9h00 à 12h00

ARTICLE 5 :

Consultation du dossier :

Un dossier d'enquête publique en version papier sera mis à disposition du public à la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, 52 Bd Foch – 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX, aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Le dossier pourra être également consulté sur le site internet de la mairie <https://www.saintquayportrieux.fr/enquetes-publiques/>

Un registre d'enquête à feuillets non numérotés par la commissaire enquêtrice, sera disponible à la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, 52 Bd Foch – 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX, ID : 022-212203251-20251212-AM2025PSH527-AI l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête (version papier),
- Par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice en mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX 52 Bd Foch – 22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Les courriers reçus seront agrafés dans le registre d'enquête publique disponible en mairie,
- Par courriel à l'attention de la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : enquete.publique@saintquayportrieux.fr en indiquant en objet « mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain »,
- Par un formulaire dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.saintquayportrieux.fr/enquetes-publiques/>.

Les observations transmises par courrier postal seront intégrées dans les meilleurs délais sur le registre papier et donc visibles par tous.

Les observations transmises via le formulaire dématérialisé et par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre numérique et donc visibles par tous. Au lien ci-après : <https://www.saintquayportrieux.fr/enquetes-publiques/>

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées entre le lundi 05/01/2026 à 9h00 au mercredi 21/01/2026 à 12h00 dernier délai.

Les observations déposées seront consultables et communicables, au frais de la personne qui en fait la demande, au tarif de reproduction en vigueur, durant toute la durée de l'enquête.

Autorité responsable du projet :

La procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain avec le plan local d'urbanisme intercommunal de SBAA est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du secrétariat général de la mairie (par mail : urba-st@saintquayportrieux.fr ; par téléphone : 02.96.70.80.80)

Clôture de l'enquête :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice.

Rédaction du rapport et des conclusions

La commissaire enquêtrice dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées à l'autorité compétente pour organiser l'enquête (M le Maire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet de la mairie (<https://www.saintquayportrieux.fr/enquetes-publiques/>)

Publicité

Un avis d'enquête sera publié dans les journaux « Ouest-France » et « Le Télégramme » quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit premiers jours de celle-ci. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1^{ère} insertion et au cours de l'enquête pour la 2^{ème} insertion.

Cet avis sera affiché au siège de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sur le site internet de la commune (<https://www.saintquayportrieux.fr/enquetes-publiques/>) ainsi que sur la voie publique à l'angle de l'avenue de la grève Gicquel et du boulevard du Littoral.

ARTICLE 6 :

ARTICLE 7 :

ARTICLE 8 :

ARTICLE 9 :

ARTICLE 10 :**Autorité décisionnaire**

A l'issue de l'enquête publique, le dossier des charges du lotissement de l'Isnain avec le ID: 022-212203251-20251212-AM2025PSH527-AI de SBAA, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera soumis au Conseil Municipal de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

La mise en concordance sera ensuite approuvée par arrêté municipal du Maire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

ARTICLE 12 :**Exécution et copies**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le Préfet du Département des Côtes d'Armor,
- M le Président du Tribunal Administratif de Rennes,
- Mme Aurélie UZEEL, commissaire enquêtrice

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 09/12/2025.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE.



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 022-212203251-20251212-AM2025PSH527-AI